

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
REVUE PRESCRIRE N° 312 - OCTOBRE 2009

**ASSOCIATIONS DE PATIENTS : UN  
FINANCEMENT À CLARIFIER**

**Les patients ont besoin d'associations indépendantes, sans conflit d'intérêts avec les firmes pharmaceutiques, pour les défendre au mieux.**

Dans le cadre de la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires, les firmes pharmaceutiques ont obtenu le droit de participer à des programmes dits d'"aide à l'observance" des patients... grâce au soutien de certaines associations de patients.

Cette attitude d'associations de patients est étonnante, à l'heure où les firmes ne cachent plus leur volonté de placer les patients au centre de leurs stratégies commerciales. Tout se passe comme si certaines associations avaient préféré le financement par les firmes de leurs propres activités d'éducation thérapeutique, plutôt que l'incertain financement public de cette activité. Il semble aussi que l'interdiction de ce financement aurait privé certaines associations de fonds conséquents.

Les associations de patients financées par les firmes ont pourtant beaucoup à perdre en crédibilité, que ce soit par rapport aux pouvoirs publics, aux soignants, ou à l'opinion publique. Dépendre de tels subsides n'est guère compatible avec l'esprit critique et des actions menées dans le seul intérêt des patients.

Dans son numéro d'octobre, *Prescrire* souligne que le développement en France d'associations de patients et d'usagers du système de santé est indispensable à la défense de leurs intérêts et au respect de leurs droits. Mais les patients ont besoin d'associations fortes, pleinement à leur service, sans conflit d'intérêts.

Aux patients de créer des associations protégées des intérêts commerciaux, et de faire évoluer vers l'indépendance les associations actuellement sous influence.